



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 novembre 2025	L'an deux mille vingt cinq Le onze décembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 8 décembre 2025	<u>En exercice</u> : 15
Nombre de Conseillers En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13	<u>Étaient présents</u> : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Monsieur Segundo COFRECES, Monsieur Michel PETIT, Madame Emilie PAQUIN-PETIT, Monsieur Dimitri FROT, Monsieur Dominique MONNERIE, Madame Tania DORE, Monsieur Gérard COQUELLE <u>Étaient absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique MONNERIE, Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET, Madame Michèle GROSSET ayant donné pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES, Madame Sylvie PENOT ayant donné pouvoir à Monsieur Dimitri FROT <u>Étaient absents excusés</u> : Madame Charlotte DOS SANTOS, Madame Corinne DEHON Madame Tania DORE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2025/5.3/41	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2025/5.5/42	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025
2025/7.1/43	Autorisation de dépenses d'engagement avant le vote du budget 2026
2025/1.4/44	SDESM – délégation travaux éclairage public 2026
2025/8.7/45	Convention mise à disposition d'abri voyageurs département 77
2025/8.5/46	Convention Territoriale Globale Caf 77
	Remerciements
	Informations
	Questions diverses

2025/5.3/41 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Par application de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et de lui adjoindre le cas échéant un ou une secrétaire auxiliaire.

Le ou la secrétaire :

- constatera les votes et vérifiera les délégations de vote données,
- surveillera la rédaction des décisions et du procès verbal officiel.

DESIGNE Madame Tania DORE en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF donne pouvoir à Monsieur Dominique MONNERIE,
Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET,
Madame Michèle GROSSET donne pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES,
Madame Sylvie PENOT donne pouvoir à Monsieur Dimitri FROT,

2025/5.5/42 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025

Considérant que les membres du conseil ont été destinataires et ont pris connaissance du procès-verbal du 16 octobre 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 16 octobre 2025

2025/7.1/43 Autorisation de dépenses d'engagement avant le vote du budget 2026

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget 2026 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 et dans la limite suivante :

Chapitre 21 – Section investissement – Dépenses consenties

212 agencements et aménagements de terrains	1 000 €
2131 bâtiments publics	20 250 €
2135 installations générales, agencements bâtiments publics	5 000 €
2151 réseaux de voirie	12 000 €
21538 autres réseaux	40 000 €
2158 autres installations, matériels et outillage technique	20 000 €
2181 installations aménagements divers	3 000 €
2183 matériel informatique	3 000 €
2184 matériel de bureau et mobilier	3 000 €
2188 autres immobilisations corporelles	5 000 €
TOTAL	112 250 €

Il est précisé que ces dépenses si elles sont engagées seront reprises lors du vote du budget 2026

2025/1.4/44 SDESM – délégation travaux éclairage public 2026

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le réseau d'éclairage public

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets

2025/8.7/45 Convention mise à disposition d'abri voyageurs département 77

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'abris voyageurs avec le département de Seine et Marne et tous les documents s'y afférant.

2025/8.5/46 Convention Territoriale Globale Caf 77

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour renouveler son adhésion à la convention territoriale globale entre le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nemours et la CAF,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents.

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h30



Le Maire


C. JAME